

Maîtres Philippe ROMBALDI, Thomas FORT, Dominique BARTOLI, Romain
QUILICHINI et Emmanuel CELERI
Notaires Associés à AJACCIO (20000), 3 Cours Général Leclerc,

CREATION DE TITRE DE PROPRIETE

COMMUNE DE PIETROSELLA

Suivant acte reçu par Maître Philippe ROMBALDI, Notaire à AJACCIO, le 6 février 2020, il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 un acte de notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil concernant :

La COMMUNE D'ALBITRECCIA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Corse-du-Sud, dont l'adresse est à ALBITRECCIA (20128), Hôtel de ville, identifiée au SIREN sous le numéro 212000087. Et la COMMUNE DE QUASQUARA, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département de Corse-du-Sud, dont l'adresse est à QUASQUARA (20142), Hôtel de ville, identifiée au SIREN sous le numéro 212002539.

Elles possèdent depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) conjointement et indivisément, à concurrence de 60/87èmes indivis s'agissant de la commune de QUASQUARA et 27/87èmes indivis s'agissant de la commune d'ALBITRECCIA les biens et droits immobiliers suivants :

sur la commune de PIETROSELLA (20167), Lotissement Ghatone, 71 allée des Myrtes, une parcelle de terre cadastrée section AB numéro 11 lieudit Aja di Pietra pour 23a 98ca.

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

"Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière publication de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière."

Adresse mail de l'étude : rombaldi.formalités@notaires.fr